



## MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA LUDOBIBLIOTHEQUE

### REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Maître de l'ouvrage :**

COMMUNE DE LE TEMPLE  
18 route du Porge  
33680 LE TEMPLE  
Tél. : 05.56.26.51.31  
Courriel : [mairiedutemple@orange.fr](mailto:mairiedutemple@orange.fr)

Personne responsable du marché :  
Monsieur le Maire

Comptable public assignataire des paiements :  
Monsieur le Trésorier Général de Castelnau-de-Médoc

***DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES : 27 JUILLET 2018 A 12 HEURES***

## 1 - Pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE LE TEMPLE  
18 route du Porge  
33680 LE TEMPLE  
Tél. : 05.56.26.51.31  
Courriel : [mairiedutemple@orange.fr](mailto:mairiedutemple@orange.fr)

représentée par son Maire en exercice, Jean-Luc PALLIN, en vertu de la délibération du 10 Avril 2014, ou son représentant par délégation.

## 2 – Type de procédure

La présente consultation est un marché passé en procédure adaptée, conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## 3 – Objet de la consultation

La commune de Le Temple souhaite procéder à l'aménagement mobilier de sa ludobibliothèque. L'ouverture au public est prévue en mars 2019.

## 4 – Variantes

Les variantes sont autorisées.

Les soumissionnaires qui présentent des offres variantes sont également tenus de présenter une offre de base conforme à la solution exigée dans les documents de la consultation.

Nombre de variantes autorisées : **deux (2) maximum.**

Chaque variante fera l'objet d'une offre distincte. Les soumissionnaires sont tenus de présenter tous justificatifs expliquant les variantes proposées.

## 5 – Délai d'exécution et de livraison

**Les fournitures devront être livrées pour le 15 février 2019.**

## 6 – Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 7 – Notification du marché

Le marché est conclu à partir de la date de notification du marché.

## 8 – Modalités d'exécution du marché

Le présent marché public est régi par le CCAG FOURNITURES COURANTES ET SERVICES (version en vigueur à la signature du marché).

### L'offre comprendra :

- La liste et le coût des éléments mobiliers par zones ;
- La liste et le coût des options ;
- La liste et le coût des variantes ;
- Les dimensions, matériaux et coloris des produits ;
- Des illustrations des produits ;
- Un ou des schémas d'implantation conformes au plan architectural (Cf. annexe) et aux espaces préalablement définis ;
- Les conditions de garantie ;
- L'engagement à assurer un suivi de la gamme pour une durée minimale de 10 ans ;
- Les détails et conditions de livraison et d'installation ;
- Les références de la société dans l'aménagement de bibliothèques ;
- Le règlement de la consultation dûment daté et signé ;
- Le cahier des clauses particulières dûment daté et signé ;
- L'acte d'engagement dûment daté et signé (formulaire ATTR11 disponible gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr));
- Formulaire DC1 et DC2 (disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr));
- Une proposition financière détaillée, datée et signée ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Les documents du marché doivent être rédigés en langue française et les montants exprimés en euros.

## 9 – Remise des offres

Date et heure limites de réception des offres : 27 JUILLET 2018 A 12 HEURES

Les offres devront être adressées soit :

- Par courrier en recommandé avec AR ou contre récépissé COMMUNE DE LE TEMPLE – 18 Route du Porge - 33680 LE TEMPLE ;
- Par courriel (envoyé en accusé de réception et confirmation de lecture) à l'adresse suivante : [mairiedutemple@orange.fr](mailto:mairiedutemple@orange.fr)

Pour obtenir tous les renseignements qui leur seraient nécessaires, les candidats peuvent contacter :

Annette LAGUEYTE  
Mairie de Le Temple  
Tél. : 05 56 26 51 31  
[mairiedutemple@orange.fr](mailto:mairiedutemple@orange.fr)

## 10 – Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

- 1) Valeur technique des fournitures : 55%

2) Prix : 45%

## 11 – Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats dont l'offre lui a paru intéressante. Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont consignés par écrit par les candidats, puis transmis au pouvoir adjudicateur. La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. A cet effet, les aménagements apportés en cours de négociation au besoin initialement identifié sont communiqués à tous les candidats retenus pour négocier. Le pouvoir adjudicateur effectue ensuite une commande sur la base du devis, de l'offre ou de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation.